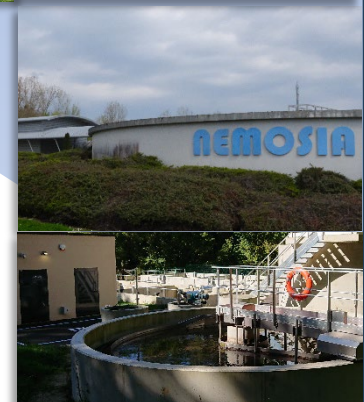




Réunion du Conseil Syndical du 11 Mai 2026

Syndicat Mixte de l'Eau et de
l'Assainissement
du Pays de Nemours (SMEAPN)



Amponville
Aufferville
Augerville-La-Rivière
Bagneaux-sur-Loing
Boulancourt
Burcy
Buthiers
Châtenoy
Chevrainvilliers
Darvault
Faÿ-Lès-Nemours
Fromont
Garentreville
Greze-sur-Loing
Guercheville
Larchant
Moncourt-Fromonville
Nanteau-sur-Essonne
Nemours
Ormesson
Poligny
Rumont
Saint-Pierre-Lès-Nemours
Villiers-sous-Grez

64

Monsieur Christian PEUTOT, Le Président du SMEAPN convoque les membres du comité syndical en session ordinaire, le lundi 11 Mai 2026 à 18 h 30 sur le site de STEP Nemosia, 7 rue de l'étangs 77140 ST PIERRE LES NEMOURS.

Dès leur arrivée, il est demandé à chacun des élus, d'émarger la feuille de présence, de remettre les pouvoirs qui leur auraient été confiés. Des stylos seront à disposition sur la table d'émargement

Monsieur Christian PEUTOT lance l'appel des membres présents et désigne 1 Secrétaire de séance pour chaque compétence. Si le quorum est atteint, le comité syndical est constitué et le débat est ouvert.

Il rappelle :

ORDRE DU JOUR

LE CONSEIL SYNDICAL DU 23/04/2026

ADOPTION DES PV

ELECTION DU PRESIDENT-2026_001

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS-2026_002

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS-2026_003

DELEGATION DU PRESIDENT-2026_004

FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS-2026_005

CONTRIBUTION GEPU 5 COMMUNES ANNEE 2026-AS2026_003

Conseil Syndical du 11 mai 2026

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GÉNÉRALES

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

<u>PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION</u>	<u>PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION</u>	<u>PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION</u>
<u>2026 006</u> - PROPOSITION DE DELIBERATION- DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU <u>2026 007</u> - PROPOSITION DE DELIBERATION— ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D’APPEL D OFFRES CAO <u>2026 008</u> - PROPOSITION DE DELIBERATION— ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC <u>2026 009</u> - PROPOSITION DE DELIBERATION – DESIGNATION DE 2 DELEGUES AU CNAS	<u>EA2026 002</u> - APPROBATION CFU 2025- SMEAPN Eau POTABLE <u>EA2026 003</u> - AFFECTATION DU RESULTAT 2025-SMEAPN Eau POTABLE Affaires Pole Eau potable <u>EA2026 004</u> - BUDGET PRIMITIF 2026- SMEAPN Eau POTABLE <u>EA2026 005</u> - Contrat/ Règlement du Service PUBLIC- GUERCHEVILLE- Eau POTABLE <u>EA2026 006</u> - REGLEMENT DE SERVICES- GARENTREVILLE- Eau POTABLE	<u>AS2026 004</u> - APPROBATION CFU 2025-SMEAPN ASSAINISSEMENT COLLECTIF <u>AS2026 005</u> - AFFECTATION DU RESULTAT 2025- SMEAPN ASSAINISSEMENT COLLECTIF <u>AS2026 006</u> - BUDGET PRIMITIF 2026-SMEAPN ASSAINISSEMENT COLLECTIF <u>SP2026 001</u> - APPROBATION CFU 2025-SMEAPN SPANC <u>SP2026 002</u> - AFFECTATION DU RESULTAT 2025- SMEAPN SPANC <u>SP2026 003</u> - BUDGET PRIMITIF 2026-SMEAPN SPANC <u>AS2026 007</u> - REGLEMENT DE SERVICES GUERCHEVILLE-ASSAINISSEMENT
<u>AFFAIRES DIVERSES</u>	<u>AFFAIRES DIVERSES</u>	<u>AFFAIRES DIVERSES</u>

Emargement (1/2)

EMARGEMENT REUNION DU CONSEIL SYNDICAL du 11/05/2026							
COMMUNES (24) / REPRESENTANTS (28)		Date/Naissance	Titre	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIR à	ABSENTS
AMPONVILLE (77760) AEP	DESSIENNE Simon	19/09/1982	T	x			
	LETURQUE Amélie	23/04/1984	S				
AUFFERVILLE (77570) AEP	BRIAND Thierry	30/05/1968	T	x			
	MORISSEAU Vincent	18/12/1989	S				
BAGNEAUX SUR LOING (77167) ASST et AEP	JAMET Claude	20/12/1941	T				
	COFRECES Segundo	02/05/1963	S	x			
BOULANCOURT (77760) ASST et AEP	VIRON Hervé	01/10/1977	T	x			
	JAIRE Eric	25/02/1972	S				
BURCY (77760) AEP	MESSIAS Marinette	30/11/1976	T	x			
	DEMONCEAUX Joel	29/01/1945	S				
BUTHIERS (77760) ASST et AEP	CHAMOREAU Christophe	17/04/1962	T	x			
	THEVENET Julien	25/01/1977	S				
CHATENOY (77167) AEP	DOUANNE Bruno	04/10/1957	T	x			
	PANNESE Magalie	23/01/1969	S				
CHEVRAINVILLIERS (77167) AEP	ORIGNE Thierry	12/06/1966	T				x
	SAYDE Frédéric	08/01/1976	S				
DARVAULT (77140) ASST et AEP	JEULIN Fabrice	17/02/1968	T	x			
	DEMASSON Frédéric	15/04/1964	S				
FAY LES NEMOURS (77167) ANC + AEP	PEUTOT Christian	26/05/1969	T	x			
	MIGEON Romain	13/02/1989	S				
FROMONT (77760) AEP	COURTOIS Pascal	21/10/1961	T	x			
	MUNIER Fabrice	12/11/1967	S				
GARENTREVILLE (77890) AEP	GORNES Laure	16/11/1984	T	x			
	SEVESTRE Florian	24/11/1987	S				

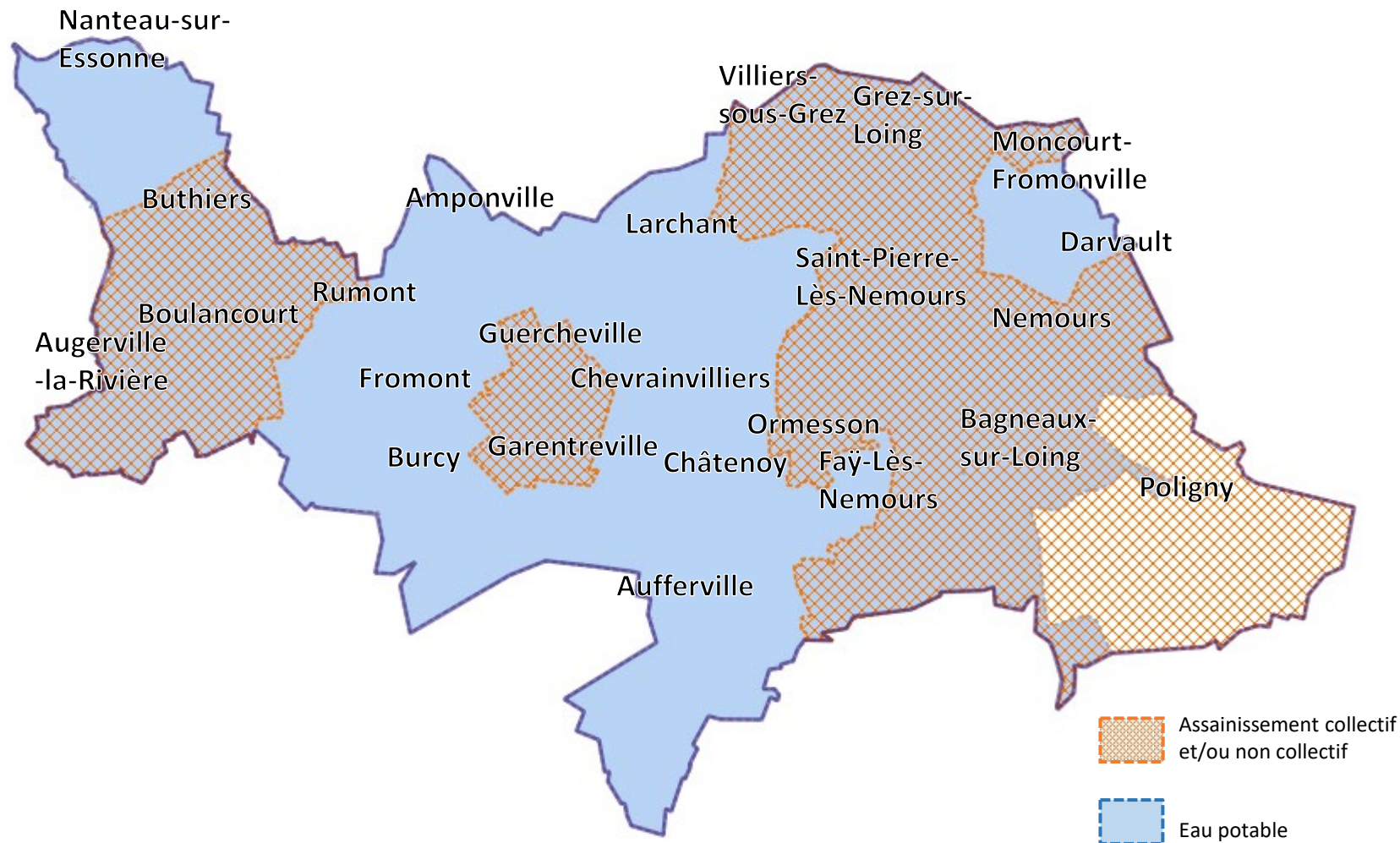
Emargement (2/2)

GREZ SUR LOING (77880) ASST + AEP	BRANDAO Alison	28/06/1987	T	x			
	CARBONE Carlo	17/05/1976	S				
GUERCHEVILLE (77760) ASST + AEP	DOUINE Jean-Luc	29/04/1968	T	x			
	COLLARD Natacha	21/03/1973	S				
LARCHANT (77760) AEP	DOS SANTOS David	14/01/1977	T	x			
	GIRARDOT Milène	05/06/1976	S				
MONCOURT-FROMONVILLE (77140) AEP	LABELLE Maxime	12/04/1983	T	x			
	DE SOUSA Victor	04/07/1973	S				
NANTEAU SUR ESSONNE (77760) AEP	RATIER François	14/01/1959	T		x	C. Chamoreau	
	MAUXION Olivier	31/05/1974	S				
NEMOURS (77140) ASST et AEP	KINDERF Gilles	16/10/1954	T	x			
	MARCANDELLA Florence	22/07/1964	T	x			
	LAJARRIGES Christian	29/05/1957	T				
	VILLENEUVE Grégory	13/07/1981	T	x			
	GNAHORE Symphorien	04/02/1972	S				
	MARCANDELLA RAVANNE Iris	18/09/1996	S				
	GUIMBARD Christophe	05/09/1987	S	x			
ORMESSON (77167) AEP	LEMELE Louis Ferdinand	06/02/1975	S				
	NEHOULT Jean-Pierre	27/11/1951	T				
CC du PITHIVERAIS-GATINAIS (45330) AEP	LISSA Daniël		S	x			
	DEROUARD Dominique	29/08/1951	T	x			
POLIGNY (77167) ASST	HURFIN Pierre-Yves	25/06/1959	S				
	BONIN Fannie	24/09/1953	T	x			
RUMONT (77760) AEP	GUERPILLON Evelyne	15/08/1951	S				
	TRAVERS-MOUSSINET Michel	14/02/1957	T	x			
VILLIERS-SOUS-GREZ (77760) ASST + AEP	VIVIANThierry	xx/08/1967	S				
	GROETZINGER Christine	22/04/1960	T	x			
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS ASST et AEP	JOUSSAIN Gaetan	23/10/1989	S				
	LANDAIS Bruno	18/09/1963	T				
	DUMAY Jean-Claude	26/03/1958	T	x			
	REMOND Thierry	22/05/1962	S	x			
	DALMAYRAC Eric	25/11/1963	S				
TOTAL			28	26	2		

Le Président nomme 3 secrétaires de séance.

AFFAIRES GÉNÉRALES

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL



AFFAIRES GÉNÉRALES POST ÉLECTION SYNDICALE

2026_006 PROPOSITION DE DELIBERATION- DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU:

Le Président rappelle qu'en vertu de l'Article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon l'Article n°8 des statuts du SMEAPN.

- Le bureau doit être composé du Président, du Vice-Président et le cas échéant, d'un ou plusieurs autres membres élus par le Comité Syndical
- Le nombre de Vice Président a été fixé par délibération du Comité Syndical
- Le Président, Vice-Président et les autres membres élus sont membres du bureau
- Les attributions du Bureau sont fixées par délibération du Comité Syndical sous réserves des dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT
- Le Président précise qu'un secrétaire de séance est désigné à chaque fois par mi le Président, Vice-président et les autres membres élus
- Le Président demande de procéder aux votes

AFFAIRES GÉNÉRALES POST ÉLECTION SYNDICALE

2026_007 PROPOSITION DE DELIBERATION– ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D OFFRES CAO:

Le Président informe l'assemblée que la réalisation de marchés publics passés selon une procédure formalisée (code de la commande publique) implique la création d'une commissions d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT.

Dans le cadre de la procédure, cette commission a vocation à intervenir pour l'ouverture des plis de candidature, l'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre, l'ouverture des plis contenant les offres et donner son avis sur celle-ci

A cette fin et conformément à l'Article 22 du Code des Marchés Publics, le Comité Syndical doit constituer une commission CAO à caractère permanent, laquelle doit être composée du Président, de 4 membres titulaires et de 4 suppléants (les listes peuvent comporter moins de nom que de sièges de titulaires et suppléants à pouvoir) Conformément à l'article 22 III du Code des Marchés Publics, l'élection des membres, titulaires et suppléants, a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel et se déroule à bulletin secret(sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret L 2121-21 du CGCT). Les membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Président invite les membres du Comité Syndical à établir une liste désignant nominativement 4 membres titulaires et 4 membres suppléants, nomme 2 accesseurs dont ces derniers invitent l'assemblée délibérante à procéder aux votes

AFFAIRES GÉNÉRALES POST ÉLECTION SYNDICALE

2026_008 PROPOSITION DE DELIBERATION– ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC :

Le Président informe que dans le cadre de la procédure de Délégation de Service Public pour la gestion par affermage de son service public d'assainissement collectif, non collectif et d'eau potable, le Comité Syndical doit, conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT, procéder à l'élection de la commission spécifique de Délégation de Service Public composée de son représentant, Le Président, de 4 membres titulaires et de 4 membres suppléants

Selon L'Article D1411-3 du CGCT, cette commission est chargée de l'ouverture des plis de candidature, de l'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre, l'ouverture des plis contenant les offres et donner leur avis sur les offres.

Les conditions de création de cette commission sont prévues par les articles L. 1411-5, D.1411-3 à D.1411 du CGCT. Elle est ainsi constituée du Président, de 4 membres titulaires et de 4 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, en cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. Les listes pourront comporter moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et suppléants à pourvoir.

Le Président invite les membres du Comité Syndical à établir une liste désignant nominativement 4 membres titulaires et 4 membres suppléants, nomme 2 accesseurs dont ces derniers invitent l'assemblée délibérante à procéder aux votes.

AFFAIRES GÉNÉRALES

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

2026_009 PROPOSITION DE DELIBERATION – DESIGNATION DE 2 DELEGUES AU CNAS:

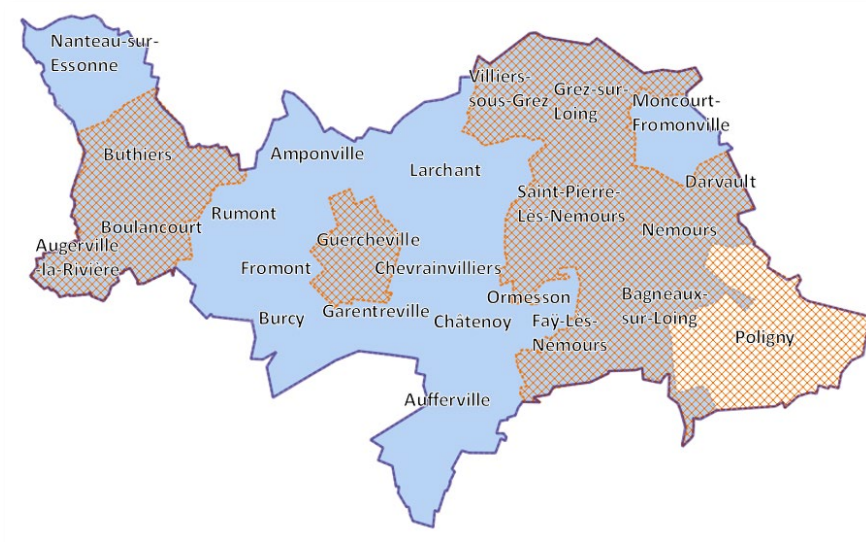
Le Président rappelle que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est au sein des collectivités territoriales, un service jouant le même rôle qu'un Comité d'Entreprise dans le secteur privé.

Les agents des trois fonctions publiques, fonctionnaires ou contractuels, disposent d'un droit à des prestations sociales servies par l'employeur, le CNAS offrant diverses prestations telles que des avantages « loisirs et vacances », des renseignements juridiques, des offres de prêts, etc...

Le Président précise qu'une adhésion auprès du CNAS va d'être engagée et que suite à cette action, cet organisme demande la désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent pour la durée de la mandature.

Le Président propose 2 candidatures et demande à l'assemblée délibérante de se prononcer et procéder aux votes

Les représentants du CNAS sont Madame Fannie Bonin, élue & Madame Véronique Boissy, agent



AFFAIRES DIVERSES

- 1) RENOUELEMENT DES CONTRATS DE DSP – LANCEMENT D'UNE MISSION D'AMO
- 2) FIN DE LA 2G/3G POUR LA TÉLÉSURVEILLANCE/TÉLÉGESTION DES ÉQUIPEMENTS

1) RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE DSP – LANCEMENT D'UNE MISSION D'AMO (1/2)

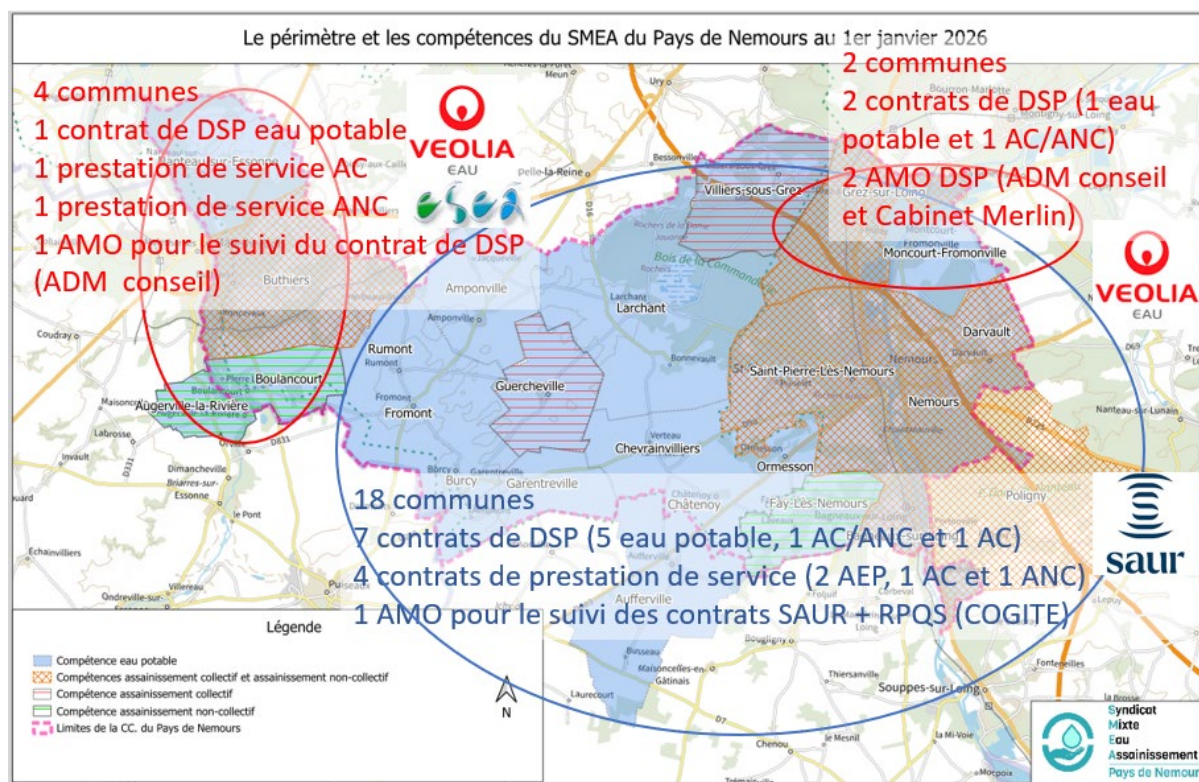
Le renouvellement des contrats de Concession de Service Public doit être anticipé pour un démarrage au 1^{er} janvier 2028.

Ces nouveaux contrats vont démarrer sur les premiers territoires dont les contrats d'exploitation prennent fin (ex. SMERB, Garentreville, Guercheville, Villiers-sous-Grez), puis s'élargiront progressivement à l'ensemble du territoire au fur et à mesure des fins de contrats. A terme, le SMEAPN n'aura plus que 2 contrats de concession de service public : l'un pour l'eau potable et l'autre pour l'assainissement (collectif / non collectif).

Consultation de 5 bureaux d'études en procédure adaptée en gré à gré : IRH, ADRIAL Conseils, COGITE, BERT Consultant et Collectivités Conseils pour une mission d'accompagnement dans ce processus de renouvellement de contrats de DSP.

La mission se déroule en 4 étapes :

1. Réalisation d'un diagnostic complet des contrats de actuels et des services ;
2. Assistance à la définition de la stratégie de gestion future ;
3. Assistance à la consultation ;
4. Assistance au choix du futur délégataire, aux négociations et à la finalisation du contrat.



1) RENOUELEMENT DES CONTRATS DE DSP – LANCEMENT D'UNE MISSION D'AMO (2/2)

L'analyse des offres (60% technique et 40% prix) favorise Collectivités Conseils pour un montant global de 38 300 € HT, avec une note globale de 84,33/100.

Chaque volet fait l'objet d'un marché spécifique :

- 20 590 € HT pour le volet eau potable ;
- 17 710 € HT pour le volet assainissement.

Récapitulatif

		JEAN-RAPHAEL BERT CONSULTANT	IRH	Collectivités Conseils	ADRIAL CONSEILS	COGITE
Note mémoire technique		85,56	56,86	79,33	77,04	75,27
coefficient pondérateur technique		60%	60%	60%	60%	60%
Note prix des prestations		80,38	100,00	91,84	90,00	60,33
coefficient pondérateur prix		40%	40%	40%	40%	40%
Note globale = (note mémoire x coef. mémoire) + (note prix x coef. prix)		83,49	74,12	84,33	82,23	69,29
Classement		2	4	1	3	5

2) FIN DE LA 2G/3G POUR LA TÉLÉSURVEILLANCE/TÉLÉGESTION DES ÉQUIPEMENTS

A l'échelle nationale, les réseaux de télécommunication mobile de technologie 2G et la 3G, déployées par les opérateurs français dans les années 1990 puis 2000, seront définitivement arrêtées entre 2026 et 2029, au profit des réseaux 4G et 5G.

Sur le Syndicat, les modules de télégestion/télésurveillance (marque SOFREL notamment) doivent passer à des modèles supérieurs compatibles également avec la 4G.

Par exemple, de nombreux postes de pompage, débitmètres, etc. sont télégérés avec d'anciens modèles (SOFREL S530/S550) et doivent donc être remplacés par les nouveaux modèles (SOFREL S4W et DL4W). Ces modules servent à la fois à la commande automatique ou à distance des équipements + la télétransmission de données de fonctionnement/mesure et d'alarmes.

- Fin de la 2G : 2026
- Fin de la 3G : 2028

A noter que ces nouveaux modèles sont plus sécurisés et plus ergonomique.

Par conséquent, les exploitants SAUR et Veolia Eau proposent des devis pour remplacer ces modules ;

- Assainissement
 - Territoire SAUR : remplacement de 3 SOFREL pour un montant de 18 021 € HT. Une proposition complémentaire sera faite en 2027 pour ceux concernés par la 3G (évalué à 208 k €).
 - Territoire Veolia Eau : remplacement d'1 SOFREL pour un montant de 2 592 € HT.
- Eau potable :
 - Territoire SAUR : remplacement de 45 SOFREL fonctionnant en 2G pour un montant de 82 310 € HT.
 - Territoire Veolia Eau : remplacement de 7 SOFREL : 9 204 € H.

QUESTIONS/RÉPONSES AFFAIRES GÉNÉRALES

Question : concernant le renouvellement des modules de télésurveillance pour une compatibilité avec la 4G, pourquoi un tel écart de prix entre Veolia Eau et SAUR ?

Réponse du SMEAPN : les modules posés par SAUR comprend un SOFREL S4W large (plus d'entrée pour gérer davantage d'équipements : pompes, sondes, etc.), ainsi qu'un écran et un logiciel spécifique aux postes de relevage permettant de vérifier le bon fonctionnement du poste (encrassement, bouchages, performance des pompes). Le devis de Veolia Eau pour le PR de Buthiers n'intègre pas tous ces équipements.

AFFAIRES PÔLE EAU POTABLE



 Eau potable

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION EA2026_002- APPROBATION CFU 2025-SMEAPN EAU POTABLE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025
011	Charges à caractère général <i>Frais de fonctionnement courants du service (achats d'eau, location de terrain, redevances pour passage des canalisations, honoraires divers...)</i>	117 065.00	73 636.87
012	Charge du Personnel	75 200.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	14 000.00	0.02
	<i>Droits d'utilisation d'un logiciel de suivi des nappes d'eau souterraines non facturé en 2024</i>		
66	Charges financières <i>Intérêts d'emprunts dont indemnité de rembourst anticipé de 2 emprunts</i>	454 615.00	441 891.09
67	Charges exceptionnelles	323 159.70	0.00
022	Dépenses Imprévues	43 922.78	
Total dépenses réelles		1 027 962.48	515 527.98
023	Virement à la section d'investissement	2 553 587.00	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des immobilisations</i>	1 191 398.19	135 984.89
Total dépenses d'ordre		3 744 985.19	135 984.89
DEPENSES de l'EXERCICE		4 772 947.67	651 512.87

RECETTES d'EXPLOITATION			
Chapitres	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025
70	Produits des services <i>Surtaxe versée par les usagers par le biais de leur facture d'eau</i>	1 848 029.93	1 601 402.68
75	Autres produits gestion courante <i>Redevance d'occupation du domaine public, antennes</i>	29 412.32	53 952.09
76	Produits financiers <i>Aide de l'Etat suite au refinancement d'emprunts à risque dont reversement d'une aide annuelle : 39505,78 €</i>	39 505.78	39 505.78
77	Produits exceptionnels	2 000.00	4 436.00
Total recettes réelles		1 918 948.03	1 699 296.55
042	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des subventions d'équipement 2025</i>	284 602.75	0.00
Total recettes d'ordre		284 602.75	0.00
002	Excédent de fonctionnement 2022 reporté	2 569 396.89	
RECETTES de l'EXERCICE		4 772 947.67	1 699 296.55

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION EA2026_002- APPROBATION CFU 2025-SMEAPN EAU POTABLE

DEPENSES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	115 084.00	45 066.31	70 000.00
21	Immobilisations corporelles :	883 546.00	95 522.50	182 148.00
23	Immobilisations en cours	3 309 929.50	282 876.78	0.00
16	Emprunts & dettes assimilées	755 855.00	752 373.53	
	<i>Remboursement en capital des emprunts</i>			
020	Dépenses imprévues	212 260.20		
Total dépenses réelles		5 276 674.70	1 175 839.12	252 148.00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	284 602.75	0.00	
	<i>Amortissement des subventions d'équipement</i>			
041	Opérations patrimoniales			
001	Solde d'exécution négatif N -1	0.00		
DEPENSES de l'EXERCICE		5 561 277.45	1 175 839.12	252 148.00

RECETTES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	Restes à réaliser
10	Dotations, fonds divers & réserves	0.00	0.00	
	<i>Dotation de la section de fonctionnement au déficit d'investissement N-1</i>			
16	Emprunts & dettes assimilées - <i>Ecriture interne de régularisation</i>	0.00	0.02	
	<i>Récupération des avances sur travaux</i>			
Total recettes réelles		946 935.00	128 729.45	114 949.00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 553 587.00		
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	1 191 398.19	135 984.89	
	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
041	Opérations patrimoniales			
001	Solde d'exécution positif N -1	869 357.26		
RECETTES de l'EXERCICE		5 561 277.45	264 714.34	114 949.00

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION EA2026_002- APPROBATION CFU 2025-SMEAPN EAU POTABLE

SMEAPN - SMEAPN - EAU POTABLE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 691 920,19	2 203 550,78	6 895 470,97
	Recettes réalisées (1)	B	264 714,34	1 699 296,55	1 964 010,89
	Restes à réaliser	C	114 949,00	0,00	114 949,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 561 277,45	4 772 947,67	10 334 225,12
	Dépenses réalisées (1)	E	1 175 839,12	651 512,87	1 827 351,99
	Restes à réaliser	F	252 148,00	0,00	252 148,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-911 124,78	1 047 783,68	136 658,90
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	869 357,26	2 569 396,89	3 438 754,15
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-41 767,52	3 617 180,57	3 575 413,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-137 199,00	0,00	-137 199,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-178 966,52	3 617 180,57	3 438 214,05

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



AFFAIRES POLE EAU POTABLE

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION EA2026_002- APPROBATION CFU 2025-SMEAPN EAU POTABLE

99201 - SMEAPN EAU POTABLE

Exercice 2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 09/04/2026

Comptable(s)

M Fabrice ROUZIC
Mme Caroline CUIF

du 01/04/2025
du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 09/04/2026
au 31/03/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

ODILE Isabelle (1017758048-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
ROUZIC Fabrice (1008757834-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A DDFIP DE SEINE-ET-MARNE, le 10/04/2026

A FONTAINEBLEAU, le 10/04/2026

A , le



AFFAIRES POLE EAU POTABLE

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION EA2026_002- APPROBATION CFU 2025-SMEAPN EAU POTABLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles- L.1612-12 et L 1612-31;
- Vu les dispositions relatives au Compte Financier Unique issues de l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 et du décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025;
- Vu le vote du budget primitif 2025 en date du 07 avril 2025;
- Vu le certificat administratif du 31 mars 2026 qui fait suite au traitement de dissolution des 4 syndicats par le SGC de Fontainebleau fin 2025, a modifié le résultat 001 cumulé du 1 janvier 2025;
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;
- Considérant que le Compte Financier Unique de l'année 2025 présente les excédents et déficits suivants :

- **Excédent de fonctionnement 002 : 1 047 783.68€**

- **Déficit d'investissement 001: - 911 124.78 €**

Le Président quitte la salle et laisse la place au Vice-président en l'occurrence, M. Chamoreau

Le Vice-président demande à l'assemblée délibérante d'approuver le CFU 2025 et passer aux votes



Adoption par l'assemblée à l'unanimité

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION EA2026_002- APPROBATION CFU 2025-SMEAPN EAU POTABLE



Syndicat
Mixte
Eau
Assainissement
Pays de Nemours

SMEAPN

43 Quai Victor HUGO

77140 NEMOURS

Siret 93814192600023

SGC de FONTAINEBLEAU

28 Rue d'Avon

77300 FONTAINEBLEAU

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

MODIFICATION/ECARTS POSITIFS OU NEGATIFS DU 001 – COLLECTIVITE 99201

Le soussigné Monsieur Christian PEUTOT, Président du SMEAPN, Collectivité 99201, certifie la nécessité de rectifier l'affectation de résultat « 001 » de l'exercice 2025 du SMEAPN Eau Potable à la suite du traitement des bilans de dissolution par le SGC de Fontainebleau.

Ce réajustement aura lieu sur la reprise du résultat 001 dans le budget primitif 2026 du SMEAPN Eau Potable

Le résultat 001 au 01 janvier 2025 repris dans le Budget Primitif 2025 Eau Potable cumulait celui de l'ex SIAEP NSP pour 72 008.79 €, de l'ex SMERB pour 544 297.92 €, de l'ex SIAEP BFR pour 81222.23 € et de l'ex SIE Grez Sur Loing pour 171 828.32 € soit un montant combiné de 869 357.26 €

La conséquence du traitement des bilans de dissolution, entraine une rectification sur le résultat 001 au 1 janvier 2025 du SMEAPN. Cette résultante génère un résultat 001 au 1 janvier 2025 de 325 059.34 €.

L'écart négatif de 544 297.92 € sera reporté dans le résultat 001 du SMEAPN au 1 janvier 2026, dans le Budget Primitif 2026

Une délibération N°EA2025_062 portant sur la modification de l'affectation de résultat 001 de l'ex SMERB a été prise et votée par le comité syndical le 16/12/2025. Son objet atteste l'obligation de modification sur le résultat 001 du SMEAPN Eau Potable

Ce certificat administratif est délivré expressément à la demande du SGC de Fontainebleau.

Cordialement

Fait à Nemours

Le 31 Mars 2026

Monsieur Christian PEUTOT



SMEAPN 43 Quai Victor HUGO 77140 NEMOURS
Siret 93814192600015

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION EA2026_003- AFFECTATION DU RESULTAT 2025-SMEAPN EAU POTABLE

- Le président rappelle que conformément à la présentation du Compte Financier Unique du SMEAPN Eau Potable 2025 ainsi que la prise en compte de l'établissement du certificat administratif au 31 mars 2026 à la demande expresse du SGC de Fontainebleau, Il est demandé à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, comme suit:

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2025	Virement de la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice	Restes à réaliser Dépenses Recettes	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
			0				
Investissement	325059.34		-911124.78	- 586 065.44 €	252 148.00 € 114 949.00 €	137 199.00 €	- 723 264.44 €
Fonctionnement	2569396.89		1047783.68	3617 180.57 €			3617 180.57 €
Total sections	2894 456.23 €	- €	136 658.90 €	3031 115.13 €		137 199.00 €	2893 916.13 €
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, celui d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,							
Décide d'affecter le résultat comme suit :							
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025							3617 180.57 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							723 264.44 €
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 du budget)							2893 916.13 €
Total affecté au c/ 1068 (au budget) :							723 264.44 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/....							
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement							
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPENDRE (LIGNE 001 du budget)							-586 065.44

Le Président propose d'affecter le déficit d'investissement- Réserve 001 + RAR 31122025 d'un montant de 723 264.44 € sur les excédents de fonctionnement - Compte de réserve 1068 et propose de reporter au 002 , la somme de 2 893 916.13 € correspondant au solde de l' excédent de fonctionnement reporté.

Le Président demande à l'assemblée délibérante d'approuver l'affectation de résultat du SMEAPN Eau potable 2025 et passer aux votes



*Adoption par l'assemblée à
l'unanimité*

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION EA2026_004- BUDGET PRIMITIF 2026-SMEAPN EAU POTABLE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Budget primitif 2026
011	Charges à caractère général <i>Frais de fonctionnement courants du service (achats d'eau = 5400 €, location de terrain = 15 200 €, redevances pour passage des canalisations 25550 €, ...) dont :</i>	294 140.50
012	<i>Entretien/Réparation Château d'eau +usine (prov) : 53 750 €+ Mission Nelle DSP 30 000 € + audit (Cogite + ADM)=32250 € + répartition des charges : 42 800 € + redevance performance 25 633 €+ prélèvement : 14 192 € + assurances 16 000 €</i> Charges du Personnel <i>Répartition des frais du personnel depuis la compétente Assainissement SMEAPN</i>	117 800.00
65	Autres charges de gestion courante <i>dont Droits d'utilisation d'un logiciel (Berger Levrault + EMI) + Provision</i>	16 399.38
66	Charges financières <i>Intérêts des emprunts ceux du SMEAPN incluant les nouvelles communes</i>	608 746.42
67	Charges exceptionnelles <i>Dont la régularisation de la tva Collectée de l' Ex Smerb sur 3 ans 2022 -2023 -2024 (315 659.70 €)</i>	317 659.70
		0.00
Total dépenses réelles		1 354 746.00
023	Virement à la section d'investissement <i>La différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des divers projets d'investissement.</i>	1 960 122.00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des immobilisations - 2025 + 2026 incluant les nouvelles communes</i>	2 299 446.00
Total dépenses d'ordre		4 259 568.00
DEPENSES de l'EXERCICE		5 614 314.00

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION EA2026_004- BUDGET PRIMITIF 2026-SMEAPN EAU POTABLE

RECETTES d'EXPLOITATION		
Chap.	Libellé	Budget primitif 2026
70	Produits des services Dont : <i>Surtaxe versée par les usagers par le biais de leur facture d'eau (principale recette du service) - Regroupe l'ensemble des redevances des Ex Syndicats + les nouvelles communes soit 1 727 697 €- Nous avons appliqué une déduction de 2.50% pour les impayés Contre valeur des redevances sur la performance + prélèvement : 14 192 € + 25 633 € Rappel de 3 ans de TVA sur l'Ex Smerb : 257 515.65 € La convergence tarifaire n'a pas débuté en 2026</i>	2 027 238.74
75	Autres produits gestion courante dont : <i>Redevance d'occupation du domaine public, antennes (ensemble du SMEAPN) : 45 500 € Excédents reversés par les communes : 111 377 € Villiers sous Grez + Larchant + Guercheville + Amponville</i>	157 177.32
76	Produits financiers-Aide de l'état suite au refinancement d'emprunts à risque (emprunts toxiques)	39 505.78
77	Produits exceptionnels - provision	6 000.03
Total recettes réelles		2 229 921.87
042	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des subventions d'équipement 2025 + 2026 Incluant les nouvelles communes : 460 476 € Charge à répartir sur la Mission Nelle DSP : 30 000 €</i>	490 476.00
Total recettes d'ordre		490 476.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 893 916.13
RECETTES de l'EXERCICE		5 614 314.00

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION EA2026_004- BUDGET PRIMITIF 2026-SMEAPN EAU POTABLE

DEPENSES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser	Propositions Budget 2026	Budget primitif 2026
20	Immobilisations incorporelles Dont :	70 000.00	341 513.00	411 513.00
	- Provision - AMO SDA DE VILLIERS + AMO DUP Nanteau+ Auxe + villetard+ lorawan + réserve			
21	Immobilisations corporelles Dont :	182 148.00	991 363.00	1 173 511.00
	-captage de grez sur loing : 72854 €			
	- reservoir boisminard : 200000 €			
	- Renouvellement canalisations plomb 170 000 €			
	- Solde rellement de canalisation : 590 €			
	- 7 compteurs de sectorisation - SDAEP/SMEAPN: 96 697 €			
	- Raccordement AEP Villiers : 6621 €			
	- Rellement équipe réservoir Guercheville : 11134 €			
	- suppression doublon canalisation buthiers : 272 600 €			
	- branchement électrique montmien : 1685 €			
	- Reserve : 104 985 €			
23	Immobilisations en cours	0.00	2 610 998.56	2 610 998.56
	- Prévision traitement usine de Moncourt (700000 €)+ construction de 2 usines (Buthiers + Grez) 750 000 €			
	- Prévision SDA EP SMEAPN + Etudes construction 3 usines : 1 160 900 €			
Total dépenses réelles		252 148.00	4 733 484.56	4 985 632.56
040	Opération d'ordre de transferts entre sections dont :		490 476.00	490 476.00
	Amortissement des subventions d'équipement de 2025 + 2026 incluant les nouvelles communes : 460 476 €			
	Charge à étaler (Mission Nette DSP) : 30 000 €			
041	Opérations d'ordre dans la section			
	Régularisation d'imputation d'amortissement			
Total dépenses d'ordre		0.00	490 476.00	490 476.00
001	Solde d'exécution négatif N -1		586 065.44	586 065.44
DEPENSES de l'EXERCICE		252 148.00	5 810 026.00	6 062 174.00

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION EA2026_004- BUDGET PRIMITIF 2026-SMEAPN EAU POTABLE

RECETTES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser	Propositions Budget 2026	Budget primitif 2026
10	Dotations, fonds divers, réserves <u>dont</u> : <i>Report déficit d'investissement N-1 : 723 264.44 € (586 065.44 + RAR 31122025) + Excédents des communes transférés : 89 345.68 € Villiers sous Grez + Amponville + Garentreville + Guercheville + Larchant</i>		812 610.12	812 610.12
13	Subventions d'investissement (SDAEP SMEAPN + Nelles usines + réhabilitation Boisminard + DUP/AAC Villetard + Auby et incluant les nouvelles communes	114 949.00	875 046.88	989 995.88
23	Immobilisations en cours <i>Récupération des avances sur travaux</i>			
Total recettes réelles		114 949.00	1 687 657.00	1 802 606.00
021	Virement de la section de fonctionnement <i>La différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des divers projets d'investissement.</i>		1 960 122.00	1 960 122.00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des immobilisations 2025 + 2026 incluant les nouvelles communes</i>		2 299 446.00	2 299 446.00
041	Opérations d'ordre dans la section <i>Régularisation d'imputation d'amortissement</i>			
Total recettes d'ordre		0.00	4 259 568.00	4 259 568.00
001	Solde d'exécution positif N -1		0.00	0.00
RECETTES de l'EXERCICE		114 949.00	5 947 225.00	6 062 174.00

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION EA2026_004- BUDGET PRIMITIF 2026-SMEAPN EAU POTABLE

- Le Président rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312 – 1 et suivants;
- Vu le paragraphe n° 54 de l'instruction n° 3 A-9-10 du BOI du 30 décembre 2010;
- Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2026 présentées par le Président le 12 mars 2026;
- Que cette fongibilités des crédits doit ainsi être intégrée dans une délibération budgétaire et le pourcentage autorisé par l'exécutif ne peut pas dépasser 7.50 % du montant des dépenses réelles de chaque section, chapitre par chapitre.
- Considérant le projet de Budget Primitif 2026 du service Eau Potable soumis au Comité Syndical, représente par chapitre et s'équilibre comme suit:

	Dépenses	Recettes
Section d'EXPLOITATION	5 614 314.00 €	5 614 314.00€
Section d'INVESTISSEMENT	6 062 174.00 €	6 062 174.00€
TOTAL	11 676 488.00€	11 676 488.00€

Le Président demande à l'assemblée délibérante d'adopter le Budget primitif 2026 du SMEAPN Eau Potable et de passer aux votes



Adoption par l'assemblée à l'unanimité

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION EA2026_005- CONTRAT/ RÈGLEMENT DU SERVICE PUBLIC- GUERCHEVILLE- EAU POTABLE

- Le Président rappelle que vu et conformément à l'article L 2224-12, le présent contrat / Règlement du service public d'Eau Potable de la commune de Guercheville-Eau potable ayant intégrée le SMEAPN en 2026, précise les prestations assurées par le service public d'Eau Potable ainsi que les obligations mutuelles de l'Exploitant (SAUR) envers la Commune d'Eau Potable et des abonnés;
- Le Contrat/Règlement du service public d'Eau Potable est soumis à l'ensemble de la réglementation en vigueur, notamment les textes législatifs et réglementaires adoptés au niveau national ainsi que le Règlement sanitaire départemental, etc..
- Le Contrat/Règlement du service public d'Eau Potable précise les modalités de mise en œuvres sur le territoire de la commune de Guercheville, depuis le 27 janvier 2026 en 5 points essentiels :
 1. Le Contrat
 2. Les tarifs
 3. Le Compteur
 4. La facture
 5. La sécurité sanitaire
- Le président présente aux membres du Comité syndical , le projet de Contrat/Règlement de service public d'Eau Potable, joint en annexe;
- Le Président demande à l'Assemblée délibérante, d'approuver et de passer aux votes

Reporté au prochain CS

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION EA2026_006- REGLEMENT DE SERVICES- GARENTREVILLE- EAU POTABLE

- Le Président rappelle que vu et conformément à l'article L 2224-12, le présent contrat/ Règlement du service public d'Eau Potable de la commune de Garentreville-Eau potable ayant intégrée le SMEAPN en 2026, précise les prestations assurées par le service public d'Eau Potable ainsi que les obligations mutuelles de l'Exploitant (SAUR) en matière d'Eau Potable et des abonnés;
- Le Contrat/Règlement du service public d'Eau Potable est soumis à l'ensemble de la réglementation en vigueur, notamment les textes législatifs et réglementaires adoptés au niveau national ainsi que le règlement sanitaire départemental, etc..
- Le Contrat/Règlement du service public d'Eau Potable précise les modalités de mise en œuvres sur le territoire de la commune de Garentreville, depuis le 27 janvier 2026 en 5 points essentiels :
 1. Le Contrat
 2. Les tarifs
 3. Le Compteur
 4. La facture
 5. La sécurité sanitaire
- Le président présente aux membres du Comité Syndical, le projet de Contrat/Règlement de service public d'Eau Potable, joint en annexe;
- Le Président demande à l'assemblée délibérante, d'approuver et de passer aux votes

Reporté au prochain CS



AFFAIRES DIVERSES

- 1) DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE CAPTAGE DE GREZ-SUR-LOING POUR LE PARAMÈTRE CHLORIDAZONE DESPHÉNYL

1) DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE CAPTAGE DE GREZ-SUR-LOING POUR LE PARAMÈTRE CHLORIDAZONE DESPHÉNYL

Sur 2025- début 2026, des nouveaux paramètres (PFAS, métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil) ont intégré le contrôle sanitaire de l'ARS.

Le captage de Grez-sur-Loing est concerné par le dépassement de la limite de qualité (0,1 µg/l) pour le paramètre chloridazone desphényl.

Le Syndicat a engagé début 2026 dans un premier temps la réhabilitation du captage de Grez-sur-Loing, en raison de désordre et du drainage d'une nappe supérieure (interdit). Cette réhabilitation n'a cependant pas permis l'amélioration de la qualité de l'eau.

Par conséquent, le SMEAPN doit faire une demande de dérogation auprès de l'ARS, afin de continuer à distribuer l'eau (non conforme, mais potable), dans l'attente de la mise en place d'un traitement.

Cette dérogation est valable 3 ans, renouvelable 1 fois.

Le Syndicat devra envisager le lancement de plusieurs opérations de réalisation d'usines de traitement d'eau potable sur plusieurs sites :

- Grez-sur-Loing : création d'une usine de traitement des pesticides ;
- Usine de Moncourt : traitement complémentaire des nitrates ;
- SMERB : création d'une usine de traitement des pesticides et nitrates, avec réseau d'eau brute pour relier 2 captages.

Le tableau suivant précise les coûts de ces opérations estimés à ce stade :

	1) AMO	15 000 €
	2) MOE (hypothèse 5%)	196 950 €
	Mission complémentaires MOE (topo, géotech, CT, SPS)	100 000 €
Territoire	3) Travaux	Montant travaux (€ HT)
SMERB	traitement des pesticides/nitrates + réseau	2 239 000 €
Grez-sur-Loing	traitement des pesticides	1 000 000 €
Moncourt	traitement complémentaire des nitrates	700 000 €
	Coût travaux	3 939 000 €
	Coût d'opération	4 250 950 €

SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DE CETTE ANNÉE

	Objet	Territoire	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds propres)	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds de travaux SAUR ex. SIAEP NSP)	Date engagement	Subvention	Etat	Détail avancement
Etudes	Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP) sur l'ensemble du SMEAPN (hors compteurs de sectorisation) (Altério/Artelia)	SMEAPN	848 239 €		01/10/2025	Oui	En cours	Financé à 80% par l'AESN, durée 2-3 ans. Démarré le 05/11/2025
	Dans le cadre du SDAEP, dépose/repose des pompes/colonnes de Villiers-sous-Grez et de Guercheville pour permettre l'ITV (SAUR)	SMEAPN	6 878 €			?	Non lancé	
	SDAEP SMERB (IRH) + AMO (ADM Conseil)	SMERB	96 749 €		24/04/2023	Oui	Réalisé	
	AMO DUP Captage de Villetard, Nanteau sur Essonne (ADM conseil)	SMERB	37 595 €		19/10/2023	Oui	En cours	Financé à 80% par l'AESN
	AMO DUP Captage d'Auxy, Buthiers (ADM conseil)	SMERB	15 916 €		01/09/2025	Oui	En cours	Financé à 80% par l'AESN
	DUP et AAC sur les captages de Villetard et Auxy	SMERB	100 000 €			Oui	Estimatif	
	MOE réhabilitation réservoir de Boisminard (IRH, SIXENCE)	SMERB	24 450 €			Oui	Non lancé	MOE non lancé, diag GC SIXENCE réalisé
	MOE - renouvellement canalisation rue Grande, Fromont (PRELY Ingénierie)	SIAEP BFR	24 025 €		29/03/2024		Réalisé	
	Campagne d'analyses sur les pesticides sur l'UTEP (SAUR)	SIAEP NSP	12 886 €		22/05/2025		En cours	
	Redécoupage parcelles PPR captage Fromont suite AP DUP (Géomexpert)	SIAEP BFR	3 266 €		27/04/2026		En cours	
	AMO lancement travaux usines (SMERB et GM)	SMEAPN	15 000 €			Oui	Estimatif	
	SOFREL + cartographie SIG du réseau (SAUR)	Guercheville	7 857 €		29/01/2026		En cours	
	SOFREL + cartographie SIG du réseau (SAUR)	Garentreville	6 525 €		29/01/2026		En cours	
	Totaux études :		1 199 387 €	- €				

Etat	Signification
Réalisé	Travaux terminés
En cours	Devis signé, travaux à lancer ou en cours
Non lancé	Devis reçu et non signé
Estimatif	Absence de devis et estimation
Reporté	Non réalisé durant l'année
Annulé	opération annulée

SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DE CETTE ANNÉE

Objet		Territoire	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds propres)	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds de travaux SAUR ex. SIAEP NSP)	Date engagement	Subvention	Etat	Détail avancement
Travaux	Travaux sur ouvrages :							
	Réhabilitation captage de Grez-sur-Loing (Veolia Eau)	SIE GM	72 854,0 €		23/02/2026	Oui	Réalisé	
	Réhabilitation réservoir de Boismainard	SMERB	200 000 €			Oui	Estimatif	
	Renouvellement équipements réservoir de Garentreville (pompes, ballon antibélier, sonde de niveau, ventilation, analyseur de chlore, tête d'impulsion) (SAUR)	Garentreville	51 614 €				Non lancé	
	Renouvellement équipements réservoir de Guercheville (ballon antibélier, sécurisation, analyseur de chlore, tête d'impulsion, sonde piézométriques) (SAUR)	Guercheville	11 134 €				Non lancé	
	Création branchement électrique du réservoir de Montmien (ENEDIS)	SIAEP NSP	1 685 €		11/02/2026		Réalisé	
	Raccordement électrique du réservoir de Montmien sur 225 ml + équipements de télégestion (SAUR)	SIAEP NSP		25 536 €	27/04/2026		En cours	
	Travaux sur réseaux :							
	Pose de 7 compteurs de sectorisation complémentaires dans le cadre du SDAEP sur l'ensemble du SMEAPN (SAUR/Veolia Eau)	SMEAPN	96 697 €			Oui	Non lancé	Sera précisé et réalisé en 2026
	Remplacement des SOFREL concernés par la suppression de la 2G (ex. SIAEP NSP, Villiers-sous-Grez, SIAEP BFR, Larchant, Amponville) (SAUR)	SMEAPN	77 805 €				Non lancé	5 devis
	Remplacement des SOFREL concernés par la suppression de la 2G/3G (Veolia Eau)	SIE GM	9 204 €				Non lancé	
	Raccordement AEP STEP de Villiers-sous-Grez (SAUR)	Villiers-sous-Grez	6 621 €		28/04/2026		En cours	
	Renouvellement et suppression de canalisation en doublon de la canalisation principale de Fay-Lès-Nemours, rue Grande et rue des Prés (SAUR)	SIAEP NSP		282 803 €	23/07/2025		Réalisé	
	Renouvellement canalisation d'eau potable sur le pont de Nemours dans le cadre de travaux de réhabilitation du pont par l'ARD77 (SAUR)	SIAEP NSP		10 000 €			Estimatif	Reporté à 2027 sur décision de l'ARD77
	Mise hors service du tronçon sous l'autoroute A6 (SAUR)	SIAEP NSP		3 006 €	13/05/2025		En cours	Devis signé, partiellement réalisé, attente planification du complément
	Déplacement compteur de l'autogrill (SAUR)	SIAEP NSP		12 446 €			Annulé	Devis transmis, rencontre préalable du propriétaire. Rencontre à prévoir en 2026.
	<i>Renouvellement de canalisations (Exeau TP) :</i> <i>TO2 - Rue Grande, Fromont (PEHD sur 335 ml DN180/63)</i>	SIAEP BFR	159 900 €		08/11/2024		Réalisé	
	Suppression de canalisations en doublon sur Boulancourt, Buthiers et Augerville la Rivière (Veolia Eau)	SMERB	272 558,5 €		06/12/2024		En cours	6 Devis signés avant transfert, travaux à lancer, attente investigation sur les branchements par Veolia Eau.
	Route de Montereau, Darvault : renouvellement de canalisation sur 55 ml (SAUR)	SIAEP NSP		16 632 €	23/01/2026		En cours	
	Branchements en plomb : - école des sources, SPLN - école de Chatenoy	SIAEP NSP		10 450 €	05/05/2026		En cours	2 devis
	Rue Benoist, Nemours : renouvellement de canalisation sur environ 300 ml (SAUR)	SIAEP NSP		90 000 €			Estimatif	
	Total travaux :		960 072 €	450 873 €				
Total projeté et réalisé sur le périmètre eau potable du SMEAPN en 2026			2 159 460 €	450 873 €				
			2 610 332 €					

Etat	Signification
Réalisé	Travaux terminés
En cours	Devis signé, travaux à lancer ou en cours
Non lancé	Devis reçu et non signé
Estimatif	Absence de devis et estimation
Reporté	Non réalisé durant l'année
Annulé	Opération annulée

MERCI DE VOTRE ATTENTION

QUESTIONS/RÉPONSES PÔLE EAU POTABLE

Question de M. Carlo CARBONE: pourquoi une telle différence entre le budget 2025 à 5-6M € et les dépenses effectives de l'exercice 2025 ?

Réponse du SMEAPN : l'année 2025 a été une année d'adaptation, avec prise de connaissance des enjeux nouveaux (évolution de la réglementation, nouveaux territoires, notamment problématiques de qualité de l'eau évoqué en affaires diverses) et de la prudence financière en vue de l'intégration de nouvelles communes en 2026.

AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF



AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AS2026_004- APPROBATION

CFU 2025-SMEAPN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025
011	Charges à caractère général <i>Frais de fonctionnement courants du service (Entretien du réseau d'eau pluviale, achats divers, télécommunications, affranchissement, assurances, loyer, entretien, maintenance, locations, redevances pour passage des canalisations, honoraires divers...)</i>	626 623.00	368 370.77
012	Charges de personnel	211 390.00	156 569.18
65	Autres charges de gestion courante <i>Elus, contrats informatique</i>	54 300.00	53 944.89
66	Charges financières	7 127.00	7 079.33
67	Charges exceptionnelles	142 971.56	0.00
022	Dépenses Imprévues	61 814.20	
Total dépenses réelles		1 104 225.76	585 964.17
023	Virement à la section d'investissement	3 191 129.00	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des immobilisations</i>	434 427.48	0.00
Total dépenses d'ordre		3 625 556.48	0.00
TOTAL DEPENSES		4 729 782.24	585 964.17

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
70	<i>Remboursement de charges de personnel</i> Produits des services <i>Surtaxe 627 684 € et participation des communes à l'entretien du réseau d'eau pluviale 101142 €</i>	1 035 395.08	728 826.55
74	Subventions d'exploitation	0.00	0.00
75	Autres produits gestion courante	766.04	134.17
77	Produits exceptionnels <i>Remboursement d'assurance suite aux inondations 2016</i>	2 000.00	5 783.44
Total recettes réelles		1 038 161.12	734 744.16
042	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des subventions d'équipement</i>	167 738.48	0.00
Total recettes d'ordre		167 738.48	0.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 523 882.64	
TOTAL RECETTES		4 729 782.24	734 744.16

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AS2026_004- APPROBATION CFU 2025-SMEAPN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DEPENSES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles Licences BL 4370 € + rdse analyses + diagnostic 32 400 €	214 806.25	36 777.25	0.00
21	Immobilisations corporelles <i>dont réalisé :</i> 2 PC portables 3450 € + Ventilation/Dégrilleur Pr Gym 4800 € + Duster 14 200 €	543 808.21	22 415.65	0.00
23	Immobilisations en cours <i>dont réalisé :</i> - SDA ASST Ex SIAEP NSP + POLIGNY : 225 767 €	3 826 105.00	225 767.28	0.00
16	Emprunts & dettes assimilées <i>Remboursement des avances de l'Agence de l'Eau + CRCA + CDC</i>	61 769.00	60 517.53	
020	Dépenses imprévues	234 330.50		
45	compte de tiers Ex Smerb - DECI	28 414.56	26 768.80	
Total dépenses réelles		4 909 233.52	372 246.51	0.00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des subventions d'équipement</i>	167 738.48	0.00	
001	Solde d'exécution négatif N -1			
TOTAL DEPENSES		5 076 972.00	372 246.51	0.00

RECETTES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	Restes à réaliser
10	Autres réserves (1068) <i>Pour couvrir le déficit d'investissement au 31/12/20xx</i>	0.00	0.00	
13	Subventions d'investissement - RSDE STEU NT 2022 16 552 €	920 449.00	16 552.00	0.00
45	compte de tiers - Remb DETR DECI ex SMERB	28 414.56	91 848.00	
23	Immobilisations en cours (<i>remboursement d'avances</i>)			
Total recettes réelles		948 863.56	108 400.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 191 129.00		
040	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des immobilisations</i>	434 427.48	0.00	
Total recettes d'ordre		3 625 556.48	0.00	0.00
001	Solde d'exécution positif N -1	502 551.96		
TOTAL RECETTES		5 076 972.00	108 400.00	0.00

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AS2026_004- APPROBATION CFU 2025-SMEAPN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SMEAPN - SMEAPN - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 574 420,04	1 205 899,60	5 780 319,64
	Recettes réalisées (1)	B	108 400,00	734 744,16	843 144,16
	Restes à réaliser	C	414 596,00	0,00	414 596,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 076 972,00	4 729 782,24	9 806 754,24
	Dépenses réalisées (1)	E	372 246,51	585 964,17	958 210,68
	Restes à réaliser	F	281 100,00	0,00	281 100,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-263 846,51	148 779,99	-115 066,52
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	502 551,96	3 523 882,64	4 026 434,60
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	238 705,45	3 672 662,63	3 911 368,08
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	133 496,00	0,00	133 496,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	372 201,45	3 672 662,63	4 044 864,08

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AS2026_004- APPROBATION

CFU 2025-SMEAPN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

99200 - SMEAPN

Exercice 2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 09/04/2026

Comptable(s)

Ayant exercé au cours de la gestion

M Fabrice ROUZIC
Mme Caroline CUIF

du 01/04/2025
du 01/01/2025

au 09/04/2026
au 31/03/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

ODILE Isabelle (1017758048-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFIP DE SEINE-ET-MARNE, le 10/04/2026

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

ROUZIC Fabrice (1008757834-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

A FONTAINEBLEAU, le 10/04/2026

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le



AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AS2026_004- APPROBATION CFU 2025-SMEAPN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles- L.1612-12 et L 1612-31;
- Vu les dispositions relatives au Compte Financier Unique issues de l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 et du décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025;
- Vu le vote du budget primitif 2025 en date du 07 avril 2025;
- Vu le certificat administratif du 31 mars 2026 qui fait suite au traitement de dissolution des 4 syndicats par le SGC de Fontainebleau fin 2025, a modifié le résultat 001 cumulé du 1 janvier 2025;
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;
- Considérant que **le Compte Financier Unique de l'année 2025** présente les excédents et déficits suivants :

- **Excédent de fonctionnement 002 : 148 779.99 €**

- **Déficit d'investissement 001: -263 846.51 €**



Le Président quitte la salle et laisse la place au Vice-président en l'occurrence, M. Chamoreau

Adoption par l'assemblée à l'unanimité

Le Vice-président demande à l'assemblée délibérante d'approuver le CFU 2025 et passer aux votes

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AS2026_004- APPROBATION

CFU 2025-SMEAPN ASSAINISSEMENT COLLECTIF



SMEAPN
43 Quai Victor HUGO
77140 NEMOURS
Siret 93814192600015

SGC de FONTAINEBLEAU
28 Rue d'Avon
77300 FONTAINEBLEAU

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

MODIFICATION/ECARTS POSITIFS OU NEGATIFS DU 001 – COLLECTIVITE 99200

Je soussigné Monsieur Christian PEUTOT, Président du SMEAPN, Collectivité 99200, certifie la nécessité de rectifier l'affectation de résultat « 001 » de l'exercice 2025 du SMEAPN Assainissement Collectif à la suite du traitement des bilans de dissolution par le SGC de Fontainebleau.

Ce réajustement aura lieu sur la reprise du résultat 001 dans le budget primitif 2026 du SMEAPN Assainissement Collectif.

Le résultat 001 au 01 janvier 2025 repris dans le Budget Primitif 2025 Assainissement Collectif cumulait celui de l'ex SIAEP NSP pour 357 405.85 € et l'ex SMERB pour 145 146.11 € soit un montant combiné de 502 551.96 €

La conséquence du traitement des bilans de dissolution, entraine une rectification sur le résultat 001 au 1 janvier 2025 du SMEAPN. Cette résultante génère un résultat 001 au 1 janvier 2025 de 1 045 361.29 €.

L'écart positif de 542 809.33 € sera reporté dans le résultat 001 du SMEAPN au 1 janvier 2026, dans le Budget Primitif 2026

Une délibération N°AS2025_060 portant sur la modification de l'affectation de résultat 001 de l'ex SMERB a été prise et votée par le comité syndical le 16/12/2025. Son objet atteste l'obligation de modification sur le résultat 001 du SMEAPN Assainissement Collectif.

Ce certificat administratif est délivré expressément à la demande du SGC de Fontainebleau.

Cordialement

Fait à Nemours

Le 31 Mars 2026

Monsieur Christian PEUTOT



SMEAPN 43 Quai Victor HUGO 77140 NEMOURS
Siret 93814192600015

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AS2026_005- AFFECTATION DU RESULTAT 2025-SMEAPN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le président rappelle que conformément à la présentation du Compte Financier Unique du SMEAPN Assainissement Collectif 2025 ainsi que la prise en compte de l'établissement du certificat administratif au 31 mars 2026 à la demande expresse du SGC de Fontainebleau, il est demandé à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, comme suit:

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Virement de la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice	Restes à réaliser	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
			0		Dépenses		
					Recettes		
Investissement	1 045 361.29 €		263 846.51 €	781 514.78 €	281 100.00 €	133 496.00 €	915 010.78 €
					414 596.00 €		
Fonctionnement	3 523 882.64 €		148 779.99 €	3672 662.63 €			3672 662.63 €
Total sections	4569 243.93 €	- €	115 066.52 €	4454 177.41 €		133 496.00 €	4587 673.41 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, celui

d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section

d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	3672 662.63 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 du budget)	3672 662.63 €
Total affecté au c/ 1068 (au budget) :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/....	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPRENDRE (LIGNE 001 du budget)	781 514.78 €

Le Président demande à l'assemblée délibérante d'approuver l'affectation de résultat du SMEAPN d'Assainissement Collectif 2025 et passer aux votes



*Adoption par l'assemblée
à l'unanimité*

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AS2026_006- BUDGET PRIMITIF 2026-SMEAPN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Budget primitif 2026
011	Charges à caractère général <i>Frais de fonctionnement courants du service (achats divers, télécommunications, affranchissement, assurances, loyer, entretien, maintenance, locations, redevances pour passage des canalisations, honoraires divers...) dont notamment :</i> <i>Entretien du réseau d'eau pluviale 2026 : 203 100 € + solde 2025 : 57 000 €</i> - Redevances VNF avec SNCF 31 400 € - Hygiénisation des boues de la STEP 2023 = 27500 € + 2025= 35 000 € - Entretien de la lagune Guercheville = 30 000 € estimé - P/S de l'agent communal de Guercheville : 11 000 € estimée - P/S Saur sur la Commune de Guercheville : 12 000 € - Entretien et dessouchage du terrain sur Darvault (hangar) : 30 000 € estimé - Assurance multirisque et dommages aux biens + autres : 47 000 € (chiffrées et estimées avec les nouvelles communes) Changement de boîte de tampon 20 000 € - Honoraires/Missions Nelle DSP : 30 000 € - Contre-valeur redevance performance système assainissement : 28 200 € La fongibilité des crédits de ce chapitre dans la limite de 7.50% a été appliquée	794 018.12
012	Charges de personnel - - 3 Agents en ETP sur le SMEAPN - Provision portant sur l'embauche d'un assistant administratif provisionné sur 4 mois	244 225.00
65	Autres charges de gestion courante <i>Elus, contrats informatique</i>	39 993.12
66	Intérêts d'emprunts incluant les nouvelles communes + ICNE 2026	47 320.00
67	Charges exceptionnelles : Dont la Régul de Tva Collectée sur 3 ans de l'Ex Smerb pour 142 972 € Provision sur un éventuel litige Rue des Prés à Nemours : 15 000 €	157 971.76
68	Dotation Ats	0.00
Total dépenses réelles		1 283 528.00
023	Virement à la section d'investissement <i>La différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des divers projets d'investissement.</i>	3 272 210.00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des immobilisations 2025 + 2026 incluant les nouvelles communes</i>	897 499.00
Total dépenses d'ordre		4 169 709.00
TOTAL DEPENSES		5 453 237.00

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AS2026_006- BUDGET PRIMITIF 2026-SMEAPN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Budget primitif 2026
70	Produits des services <i>Surtaxe 743 480 € (SMEAPN + 2 Communes) et participation des communes à l'entretien du réseau d'eau pluviale : 101 527 € Régularisation Tva 2022+2023+2024 (ex SMERB) : 122 722 €</i> <i>Répartition des frais du personnel (117 800 €) et des certaines charges de fonctionnement (42 800 €) vers la compétente Eau Potable SMEAPN</i> <i>Contre-valeur Reversement-Redevance pour la performance : 28 200 €</i> La convergence tarifaire a débuté au 1 janvier 2026 sur l'ensemble du SMEAPN incluant les nouvelles communes	1 156 528.66
74	Subventions d'exploitation :	0.00
75	Autres produits gestion courante - <i>Redevance d'occupation du domaine public</i> + Reprise des Excédents de Villiers + Guercheville : 211036.57 €	211 936.57
77	Produits exceptionnels	1 990.14
Total recettes réelles		1 370 455.37
042	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des subventions d'équipement 2025 + 2026 incluant les nouvelles communes 380 119 €</i> <i>Charge à répartir – Mission Nelle DSP : 30 000 €</i>	410 119.00
Total recettes d'ordre		410 119.00
002	Excédent de fonctionnement 2025 reporté	3 672 662.63
TOTAL RECETTES		5 453 237.00

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AS2026_006- BUDGET PRIMITIF 2026-SMEAPN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DEPENSES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser fin 2025	proposition Budget 2026	Budget primitif 2026
20	Immobilisations incorporelles <i>Dont -Etudes opportunités + Amo curage + autosurveillance + contrôle entreprises+sofrel +topo sur guercheville+2 bilans 24H +Prov/imprévus</i>	36 700.00	111 763.00	148 463.00
21	Immobilisations corporelles <i>-Dont : Multifonction: 7900 € + Prov - Achat terrain darvault + frais notariés : 19 700€ - Remise en conformité des 5 points de rejets + Prov : 27500 € - Aménagement entrée Step Villiers : 23 000 € + Rue des Près 80 000 € + Reserve 43 700 €</i>	27 100.00	174 688.00	201 788.00
23	Immobilisations en cours <i>- SDA ASST Ext SIAEP NSP + Step Villiers (Etudes) +MOE hangar Darvault Création d'une aire de stockage des boues : 1 070 000 € Fin des travaux Step Villiers avec une Reserve pour d'autres Tx 2 588 240 € La fongibilité des crédits de ce chapitre dans la limite de 7.50% a été appliquée</i>	217 300.00	4 677 590.44	4 894 890.44
13	Subvention d'exploitation - trop perçu de l'AESN		12 624.00	12 624.00
16	Emprunts & dettes assimilées <i>Remboursement des avances de l'Agence de l'Eau -CRCA + CDC</i>		380 646.56	380 646.56
45	Compte de tiers - DECI + EX Smerb en réserve		31 760.00 0.00	31 760.00 0.00
Total dépenses réelles		281 100.00	5 389 072.00	5 670 172.00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des subventions d'équipement 2025 + 2026 incluant les nouvelles communes Charge à répartir – Mission Nelle DSP /</i>		410 119.00	410 119.00
Total dépenses d'ordre		0.00	410 119.00	410 119.00
001	Solde d'exécution négatif N -1			
TOTAL DEPENSES		281 100.00	5 799 191.00	6 080 291.00

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AS2026_006- BUDGET PRIMITIF 2026-SMEAPN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RECETTES d'INVESTISSEMENT				
10	Autres réserves (1068) – Excédent Villiers sous Grez + Guercheville		284 557.43	284 557.43
13	Subventions d'investissement : <i>Step Villiers sous Grez : 201548 € + hangar de stockage en provision+ RAR 31/12/2025</i>	414 596.00	382 338.27	796 934.27
16	<i>Emprunt et dettes assimilées – Rbt 4 communes- Prêt DECI 2025 +2026</i>	15 815.52		15 815.52
45	<i>Compte de tiers - DECI + EX Smerb en Provision</i>	31 760.00		31 760.00
Total recettes réelles		462 171.52	666 895.70	1 129 067.22
021	Virement de la section de fonctionnement <i>La différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des divers projets d'investissement.</i>		3 272 210.00	3 272 210.00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des immobilisations 2025 + 2026 Incluant les nouvelles communes Villiers sous Grez + Guercheville</i>		897 499.00	897 499.00
Total recettes d'ordre		0.00	4 169 709.00	4 169 709.00
001	Solde d'exécution positif N -1		781 514.78	781 514.78
TOTAL RECETTES		462 171.52	5 618 119.48	6 080 291.00

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AS2026_006- BUDGET PRIMITIF 2026-SMEAPN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Le Président rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312 – 1 et suivants;
- Vu le paragraphe n° 54 de l'instruction n° 3 A-9-10 du BOI du 30 décembre 2010;
- Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2026 présentées par le Président le 12 mars 2026;
- Considérant le projet de Budget Primitif 2026 du service Assainissement Collectif soumis au Comité Syndical, représente par chapitre et s'équilibre comme suit:

	Dépenses	Recettes
Section d'EXPLOITATION	5 453 237.00 €	5 453 237.00 €
Section d'INVESTISSEMENT	6 080 291.00 €	6 080 291.00 €
TOTAL	11 533 528.00 €	11 533 528.00 €

Le Président demande à l'assemblée délibérante d'adopter le Budget primitif 2026 du SMEAPN Assainissement Collectif et de passer aux votes



Adoption par l'assemblée à l'unanimité

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION SP2026_001- APPROBATION

CFU 2025-SMEAPN SPANC

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025
011	Charges à caractère général <i>Frais de fonctionnement courants du service - essentiellement de la Prestation de services ESEA</i>	14 667.84	4 683.72
012	Charges de personnel	5 000.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante <i>Elus, contrats informatique</i>	0.00	0.00
66	charges financières	210.00	209.52
67	Charges exceptionnelles	37 965.07	0.00
022	Dépenses Imprévues	4 266.48	
Total dépenses réelles		62 109.39	4 893.24
023	Virement à la section d'investissement	900.00	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des immobilisations</i>	9 454.22	0.00
Total dépenses d'ordre		10 354.22	0.00
TOTAL DEPENSES		72 463.61	4 893.24

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
70	<i>Remboursement de charges de personnel</i> Produits des services <i>Perception des contribution de l'ANC 2025- Smerb Anc 16 608 € + P/S ESEA/Usagers</i>	53 366.16	21 371.77
74	Subventions d'exploitation	0.00	0.00
75	Autres produits gestion courante	0.00	0.00
Total recettes réelles		53 366.16	21 371.77
042	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des subventions d'équipement</i>	0.00	0.00
Total recettes d'ordre		0.00	0.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	19 097.45	
TOTAL RECETTES		72 463.61	21 371.77

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION SP2026_001- APPROBATION

CFU 2025-SMEAPN SPANC

DEPENSES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	15 000.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles <i>dont réalisé :</i>	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours <i>dont réalisé :</i>	17 160.00	0.00	0.00
16	Emprunts & dettes assimilées	11 327.00	11 227.08	
	<i>Emprunt etudes ANC ex Smerb</i>			
020	Dépenses imprévues	3 153.75		
Total dépenses réelles		46 640.75	11 227.08	0.00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	0.00	0.00	
	<i>Amortissement des subventions d'équipement</i>			
Total dépenses d'ordre		0.00	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES		46 640.75	11 227.08	0.00

RECETTES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	Restes à réaliser
10	Autres réserves (1068)	0.00	0.00	
	<i>Pour couvrir le déficit d'investissement au 31/12/20xx</i>			
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours (<i>remboursement d'avances</i>)			
Total recettes réelles		0.00	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	900.00		
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	9 454.22	0.00	
	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
Total recettes d'ordre		10 354.22	0.00	0.00
001	Solde d'exécution positif N -1	36 286.53		
TOTAL RECETTES		46 640.75	0.00	0.00

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION SP2026_001- APPROBATION

CFU 2025-SMEAPN SPANC

SMEAPN - SMEAPN - SPANC - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	10 354,22	53 366,16	63 720,38	
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	21 371,77	21 371,77	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	46 640,75	72 463,61	119 104,36	
	Dépenses réalisées (1)	E	11 227,08	4 893,24	16 120,32	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-11 227,08	16 478,53	5 251,45	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	36 286,53	19 097,45	55 383,98	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	25 059,45	35 575,98	60 635,43	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	25 059,45	35 575,98	60 635,43	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION SP2026_001- APPROBATION

CFU 2025-SMEAPN SPANC

99202 - SMEAPN SPANC

Exercice 2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 09/04/2026

Comptable(s)

M Fabrice ROUZIC

du 01/04/2025

Mme Caroline CUIF

du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 09/04/2026

au 31/03/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

ODILE Isabelle (1017758048-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFIP DE SEINE-ET-MARNE, le 10/04/2026

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

ROUZIC Fabrice (1008757834-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

A FONTAINEBLEAU, le 10/04/2026

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le



AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION SP2026_001- APPROBATION

CFU 2025-SMEAPN SPANC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles- L.1612-12 et L 1612-31;
- Vu les dispositions relatives au Compte Financier Unique issues de l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 et du décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025;
- Vu le vote du budget primitif 2025 en date du 07 avril 2025;
- Vu le certificat administratif du 31 mars 2026 qui fait suite au traitement de dissolution des 4 syndicats par le SGC de Fontainebleau fin 2025, a modifié le résultat 001 cumulé du 1 janvier 2025;
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;
- Considérant que **le Compte Financier Unique de l'année 2025** présente les excédents et déficits suivants :

- **Excédent de fonctionnement 002 : 16 478.53€**

- **Déficit d'investissement 001: -11 227.08 €**



Le Président quitte la salle et laisse la place au Vice-président à l'occurrence, M. Chamoreau

Adoption par l'assemblée à l'unanimité

Le Vice-président demande à l'assemblée délibérante d'approuver le CFU 2025 et passer aux votes

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION SP2026_001- APPROBATION

CFU 2025-SMEAPN SPANC



SMEAPN
43 Quai Victor HUGO
77140 NEMOURS
Siret 93814192600031

SGC de FONTAINEBLEAU
28 Rue d'Avon
77300 FONTAINEBLEAU

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

MODIFICATION/ECARTS POSITIFS OU NEGATIFS DU 001 – COLLECTIVITE 99202

Je soussigné Monsieur Christian PEUTOT, Président du SMEAPN, Collectivité 99202, certifie la nécessité de rectifier l'affectation de résultat « 001 » de l'exercice 2025 du SMEAPN Spanc à la suite du traitement des bilans de dissolution par le SGC de Fontainebleau.

Ce réajustement aura lieu sur la reprise du résultat 001 dans le budget primitif 2026 du SMEAPN Spanc

Le résultat 001 au 01 janvier 2025 repris dans le Budget Primitif 2025 Spanc représentait celui de l'ex SMERB pour 36 286.53 €

La conséquence du traitement des bilans de dissolution, entraîne une rectification sur le résultat 001 au 1 janvier 2025 du SMEAPN. Cette résultante génère un résultat 001 au 1 janvier 2025 de 37 775.12 €.

L'écart positif de 1 488.59 € sera reporté dans le résultat 001 du SMEAPN au 1 janvier 2026, dans le Budget Primitif 2026

Une délibération N°SP2025_029 portant sur la modification de l'affectation de résultat 001 de l'ex SMERB a été prise et votée par le comité syndical le 16/12/2025. Son objet atteste l'obligation de modification sur le résultat 001 du SMEAPN Spanc

Ce certificat administratif est délivré expressément à la demande du SGC de Fontainebleau.

Cordialement

Fait à Nemours

Le 31 Mars 2026

Monsieur Christian PEUTOT



SMEAPN 43 Quai Victor HUGO 77140 NEMOURS
Siret 93814192600015

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION SP2026_002- AFFECTATION DU RESULTAT 2025-SMEAPN SPANC

- Le président rappelle que conformément à la présentation du Compte Financier Unique du SMEAPN Assainissement Non Collectif 2025 ainsi que la prise en compte de l'établissement du certificat administratif au 31 mars 2026 à la demande expresse du SGC de Fontainebleau, Il est demandé à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, comme suit:

Recettes de fonctionnement	21 371.77	
Dépenses de fonctionnement	4 893.24	
Résultat de l'exercice 2025	16 478.53	OK
Résultat Cumulé	19 097.45	
Résultat global de fonctionnement	35 575.98	LIGNE 002
		vote
Recettes d'investissement	-	
Dépenses d'investissement	11 227.08	
Résultat de l'exercice 2025	- 11 227.08	OK
Résultat cumulé	37 775.12	
Résultat global d'investissement I	26 548.04	LIGNE 001
RAR recettes	-	Pas de vote
RAR dépenses	-	
Solde RAR	-	
Résultat global d'investissement II	26 548.04	
Résultat global	62 124.02	OK

Le Président demande à l'assemblée délibérante d'approuver l'affectation de résultat du SMEAPN d'Assainissement Non Collectif 2025 et passer aux votes



*Adoption par l'assemblée à
l'unanimité*

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION SP2026_003- BUDGET PRIMITIF 2026-SMEAPN SPANC

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Budget primitif 2026
011	Charges à caractère général <i>Frais de fonctionnement courants du service (achats de services et des reserves sur certains articles) Dont :</i> <i>- P/s ESEA (devis)contrôles de conception ANC (10 000 €)+ contrôles de réalisation ANC + Diag à la vente 5000 €) + provision</i> <i>Frais de facturation Veolia : 2100 €</i> <i>Honoraire prov : 3225 €</i> <i>La fongibilité des crédits de ce chapitre dans la limite de 7.50% a été appliquée</i>	24 327.00
012	Charges/services de personnes extérieures (provision)	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00
66	Intérêts d'emprunts - etudes ANC Ex SMERB	198.00
67	Charges exceptionnelles : <i>- regul de la Tva collectée sur 3 ans de l'Ex Smerb</i>	37 966.04
		0.00
Total dépenses réelles		62 491.04
023	Virement à la section d'investissement <i>La différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des divers projets d'investissement.</i>	16 886.00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des immobilisations 2025 + 2026</i>	21 693.96
Total dépenses d'ordre		38 579.96
TOTAL DEPENSES		101 071.00

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION SP2026_003- BUDGET PRIMITIF 2026-SMEAPN SPANC

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Budget primitif 2026
70	Produits des services <i>Contribution ANC ex Smerb 2026 + remboursement des opérations ponctuelles ESEA (21 608 €)+ Regul Tva 3 ans de l'Ex SMERB (34 498.88 €)</i>	56 106.88
74	Subventions d'exploitation :	0.00
75	Autres produits gestion courante - Excédent ANC - commune de Fay-les-nemours	1 868.36
77	Produits exceptionnels	500.36
Total recettes réelles		58 475.60
042	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des subventions d'équipement 2025 +2026</i>	7 019.42
Total recettes d'ordre		7 019.42
002	Excédent de fonctionnement 2025 reporté	35 575.98
TOTAL RECETTES		101 071.00

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION SP2026_003- BUDGET PRIMITIF 2026-SMEAPN SPANC

DEPENSES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser fin 2024	proposition Budget 2025	Budget primitif 2026
20	Immobilisations incorporelles <i>- Prévision d'un achat de progiciel anc</i>	0.00	16 125.00	16 125.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours <i>- Reserve possible</i> <i>La fongibilité des crédits de ce chapitre dans la limite de 7.50% a été appliquée</i>	0.00	30 710.58	30 710.58
16	Emprunts & dettes assimilées <i>Remboursement crédit Spanc de l'Ex Smerb</i>		11 273.00	11 273.00
		0.00	0.00	0.00
Total dépenses réelles		0.00	58 108.58	58 108.58
040	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des subventions d'équipement 2025 +2026</i>		7 019.42	7 019.42
Total dépenses d'ordre		0.00	7 019.42	7 019.42
001	Solde d'exécution négatif N -1			
TOTAL DEPENSES		0.00	65 128.00	65 128.00

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION SP2026_003- BUDGET PRIMITIF 2026-SMEAPN SPANC

RECETTES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser fin 2024	Proposition Budget 2025	Budget primitif 2026
13	Subventions d'investissement :	0.00	0.00	0.00
Total recettes réelles		0.00	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement <i>La différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des divers projets d'investissement.</i>		16 886.00	16 886.00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des immobilisations -2025 +2026</i>		21 693.96	21 693.96
Total recettes d'ordre		0.00	38 579.96	38 579.96
001	Solde d'exécution positif N -1		26 548.04	26 548.04
TOTAL RECETTES		0.00	65 128.00	65 128.00

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION SP2026_003- BUDGET PRIMITIF 2026-SMEAPN SPANC

- Le Président rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312 – 1 et suivants;
- Vu le paragraphe n° 54 de l'instruction n° 3 A-9-10 du BOI du 30 décembre 2010;
- Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2026 présentées par le Président le 12 mars 2026;
- Considérant le projet de Budget Primitif 2026 du service Spanc soumis au Comité Syndical, représente par chapitre et s'équilibre comme suit:

	Dépenses	Recettes
Section d'EXPLOITATION	101 071.00 €	101 071.00 €
Section d'INVESTISSEMENT	65 128.00 €	65 128.00 €
TOTAL	166 199.00 €	166 199.00 €

Le Président demande à l'assemblée délibérante d'adopter le Budget primitif 2026 du SMEAPN Assainissement Non Collectif et de passer aux votes



Adoption par l'assemblée à l'unanimité

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AS2026_007- REGLEMENT DE SERVICES GUERCHEVILLE-ASSAINISSEMENT

- Le Président rappelle qu'au vu et conformément à l'article L 2224-12, le présent contrat/règlement du service public d'Assainissement de la commune de Guercheville-Assainissement Collectif ayant été signé le 27 janvier 2026, le SMEAPN en 2026, précise les prestations assurées par le service public d'Assainissement Collectif ainsi que les contributions mutuelles de l'Exploitant (SAUR) en matière d'Assainissement Collectif et des usagers;
- Le Contrat/Règlement du service public d'Assainissement Collectif est conforme à l'ensemble de la réglementation en vigueur, notamment les textes législatifs et réglementaires adoptés au niveau national ainsi que le règlement sanitaire départemental, etc..
- Le Contrat/Règlement du service public d'Assainissement Collectif précise les modalités de mise en œuvre sur le territoire de la commune de Guercheville, depuis le 27 janvier 2026 en 4 points essentiels :
 1. Le Contrat
 2. Les tarifs
 3. La facture
 4. La sécurité sanitaire
- Le président présente aux membres du Comité Syndical, le projet de Contrat/Règlement de service public d'Assainissement Collectif, joint en annexe;
- Le Président demande à l'assemblée délibérante, d'approuver et de passer aux votes

Reporté au prochain CS

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF



AFFAIRES DIVERSES

- 1) RÉOLUTION DES INONDATIONS CHEZ LES PARTICULIERS DE LA RUE DES PRÉS À NEMOURS

1) RÉOLUTION DES INONDATIONS CHEZ LES PARTICULIERS DE LA RUE DES PRÉS À NEMOURS

Au niveau de la rue des prés à Nemours, depuis 3-4 ans, une vingtaine d'habitants sont sujets à des débordements d'eaux usées en domaine privé à cause du niveau d'eau dans le réseau public, liées à des surcharges hydrauliques induites par les eaux claires (pluie, infiltrations).

Le SMEAPN souhaite lancer une mission de maîtrise d'œuvre, qui intègre une étude hydraulique (modélisation) du réseau, afin d'identifier une (ou plusieurs) solution(s), qui aboutirai(en)t directement sur des travaux.

Offre retenue du bureau d'études ALTEREO : 18 200 € HT, dont

- En tranche ferme les études préliminaires, AVP et PRO : 9 500 € HT
- En tranche optionnelle, le reste de mission de MOE : 8 700 € HT

Frais complémentaires (montants estimés) :

- géotechnique, topographie, SPS et CT : 15 000 € HT.
- Travaux : 80 000 € HT (sur la base de la création d'un poste de relevage).

Durée : 8 mois, démarrage en juin 2026.

SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DE CETTE ANNÉE

	Objet	Territoire	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds propres)	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds de travaux SAUR ex. SIAEP NSP)	Date de démarrage	Subvention	Etat	Détail avancement
Etudes	Campagne 2022 de contrôles de conformité de 18 raccordements non domestiques (industriels) (dans le cadre du diagnostic permanent) (SAUR)	SIAEP NSP	20 111 €		03/10/2022		En cours	
	AMO pour lancer un Schéma Directeur d'Assainissement (Test Ingénierie)	SIAEP NSP	28 528 €		20/06/2023	Oui	En cours	Suivi du SDA
	Schéma Directeur d'Assainissement EU et EP (Artelia/Altério)	SIAEP NSP	440 605 €		27/09/2024	Oui	En cours	Lancement fin novembre 2024, durée 2 ans
	AMO pour lancer un Schéma Directeur d'Assainissement (Cabinet Merlin)	Grez-sur-Loing	15 163 €		24/06/2022	Oui	En cours	Phase 5 (enquête publique du zonage à lancer)
	Schéma Directeur d'Assainissement EU et EP (HYDRATEC)	Grez-sur-Loing	132 845 €		05/06/2023	Oui	En cours	Phase 5 (enquête publique du zonage à lancer)
	Mise en conformité de l'autosurveillance des 4 points de rejet au milieu naturel (A1) situés sur le réseau de collecte	SIAEP NSP	10 900 €			Oui	En cours	<u>A lancer en 2026</u>
	Etude d'opportunité + étude préalable pour l'établissement du plan d'épandage des boues de Nemosia en agriculture (Valbé)	SIAEP NSP	10 090 €		22/04/2025	Oui	Reporté	Restitution étude d'opportunité réalisée le 14/11/2025. Lancement de l'étude préalable au plan d'épandage reporté à l'acquisition de la parcelle pour la construction du hangar de stockage des boues. <u>Report à 2027 très probable.</u>
	Etude de faisabilité/MOE - résolution problématique rue des Prés, Nemours (ALTEREO)	SIAEP NSP	18 200 €		28/04/2026		En cours	
	Etudes préalables complémentaires - résolution problématique rue des Prés, Nemours (géotechnique, topographie, CT, SPS)	SIAEP NSP	15 000 €				Estimatif	
	Lancement MOE pour la création d'un hangar de stockage des boues de Nemosia	SIAEP NSP	90 000 €			Oui	Estimatif	Attente acquisition du terrain + PLU de Darvault
	MOE reconstruction de la STEP de Villiers-sous-Grez (SCE)	Villiers-sous-Grez	80 945 €		19/03/2023	Oui	En cours	
	AMO pour le curage et la valorisation des boues de la station d'épuration de Guercheville (SUEZ Organique)	Guercheville	15 528 €		02/02/2026		En cours	
	Analyse des PFAS eau et boues sur la STEP NEMOSIA (SAUR)	SIAEP NSP	8 643 €		29/01/2026		En cours	
	Contrôle réglementaire des points d'autosurveillance de Nemosia (STEP et collecte) (IRH)	SIAEP NSP	2 760 €		04/02/2026		En cours	A programmer sur fin 2026
	Contrôles Syndicat (SAUR) : Carrefour contact, 7 activités route d'Egreville - sur Nemours	SIAEP NSP	5 929 €		16/12/2025		En cours	
	SOFREL + cartographie SIG du réseau (SAUR)	Guercheville	6 502 €		29/01/2026		En cours	
	Complément topographie + loi hauteur volume BO (géomexpert)	Guercheville	1 603 €		19/02/2026		En cours	
	Rédaction des 2 bilans 24h de la STEP de Grez-sur-Loing (Veolia Eau)	Grez-sur-Loing	1 210 €		27/04/2026		En cours	
	Total études :		904 562 €	- €				

Etat	Signification
Réalisé	Travaux terminés
En cours	Devis signé, travaux à lancer ou en cours
Non lancé	Devis reçu et non signé
Estimatif	Absence de devis et estimation
Reporté	Non réalisé durant l'année
Annulé	opération annulée

SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DE CETTE ANNÉE

	Objet	Territoire	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds propres)	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds de travaux SAUR ex. SIAEP NSP)	Date de démarrage	Subvention	Etat	Détail avancement
Travaux	Travaux sur STEP							
	Parcelle de 2,35 ha pour la construction d'un hangar de stockage des boues	SIAEP NSP	19 700 €			Oui	Non lancé	Frais de notaire inclus. En cours d'acquisition.
	Nettoyage des ouvrages de NEMOSIA par drone (SAUR)	SIAEP NSP		23 750 €	11/05/2026		En cours	
	Aménagement de l'entrée de la STEP de Villiers-sous-Grez (VAUVELLE)	Villiers-sous-Grez	17 915 €				Non lancé	
	Reconstruction de la STEP de Villiers-sous-Grez (Créa STEP / WOLF)	Villiers-sous-Grez	1 244 292 €		10/10/2024	Oui	En cours	Lancé par la commune. Possibles autres prestations.
	Pose d'un clapet A/R sur la STEP de Grez (Veolia Eau)	Grez-sur-Loing	963 €		25/02/2026		Réalisé	
	Curage de la lagune de la STEP de Guercheville	Guercheville	50 000 €				Estimatif	sous réserve de la qualité des boues
	Travaux sur réseaux							
	Remplacement de 35+2 tampons d'eaux usées + 7 tampons de boîtes de branchements, avenue Carnot, Saint-Pierre-Lès-Nemours (VAUVELLE)	SIAEP NSP	17 636 €		08/10/2025		Réalisé	2 devis
	Remplacement de 13+5 tampons d'eaux usées + 8 tampons de boîtes de branchements, rue de Bagneaux, Saint-Pierre-Lès-Nemours (VAUVELLE)	SIAEP NSP	9 292 €		12/03/2026		Réalisé	2 devis
	PR Buthiers - mise en place d'un SOFREL S4W (Veolia Eau)	SMERB	2 592 €		29/04/2026		En cours	1 devis
	PR Buthiers : mise en place de poteaux anti-stationnement (Veolia Eau)	SMERB	618 €		12/03/2026		Réalisé	
	PR STEF, PR Nexty et PR résidence du Mail - mise en place de SOFREL S4W (SAUR)	SIAEP NSP		13 516 €			Non lancé	
	Villiers-sous-Grez - mise en place de SOFREL S4W (SAUR)	Villiers-sous-Grez	4 505 €				Non lancé	
	Réalisation PR rue des Prés, Nemours	SIAEP NSP	80 000 €				Estimatif	
	Remise à niveau boîte de branchement Carrefour Market, Nemours (SAUR)	SIAEP NSP		651 €	25/02/2026		Annulé	
	Amélioration de la canalisation de relevage DIP Sanson, avec ajout d'un té de curage, Nemours (SAUR)	SIAEP NSP		8 909 €	01/09/2025		En cours	
	Renouvellement trappe du PR Moulin à Tan (SAUR)	SIAEP NSP		3 190 €	23/01/2026		Réalisé	
	Renouvellement trappe du PR chemin Noir (SAUR)	SIAEP NSP		9 207 €	23/01/2026		En cours	
	Renouvellement trappe du PR Gymnase (SAUR)	SIAEP NSP		5 832 €	12/03/2026		En cours	
	Rue Benoist, Nemours : remplacement 3 ml de canalisation (SAUR)	SIAEP NSP		5 040 €	23/01/2026		En cours	
	Rue Paul Jozon, Nemours : remplacement branchement (SAUR)	SIAEP NSP		5 894 €	23/01/2026		En cours	
	Rue Barry-Tricard, Saint Pierre Lès Nemours : remplacement canalisation sur 4 ml (SAUR)	SIAEP NSP		4 026 €	23/01/2026		En cours	
	Rue des Praillons, Bagneaux sur Loing : remplacement canalisation sur 9 ml (SAUR)	SIAEP NSP		8 526 €	23/01/2026		En cours	
	Rue canal, SPLN : remplacement branchement (SAUR)	SIAEP NSP		3 490 €	23/01/2026		En cours	
	Rue du canal, SPLN : réhabilitations ponctuelles par l'intérieur (SAUR)	SIAEP NSP		11 341 €			En cours	
	Avenue d'Ormesson, SPLN : remplacement canalisation sur 2 ml (SAUR)	SIAEP NSP		2 766 €	23/01/2026		En cours	
	Avenue d'Ormesson, SPLN : chemisage sur 13 ml (SAUR)	SIAEP NSP		11 373 €			En cours	
	Rue des Praillons, Bagneaux - chemisage sur 40 ml (SAUR)	SIAEP NSP		28 166 €			En cours	
	Rue Berthier, Thiers, Antheaulme, Nemours - réhabilitations ponctuelles par l'intérieur (SAUR)	SIAEP NSP		14 787 €			En cours	
	Quai des Mariniers, Nemours : remplacement de canalisation (amiante ciment) sur 130 ml (SAUR)	SIAEP NSP		60 000 €			Estimatif	
	Mise à niveau des regards d'accès au trop-plein du PR Pasteur - jardin derrière la mairie de Nemours (SAUR)	SIAEP NSP		9 506 €	23/01/2026		Réalisé	
	Mise en conformité des 4 points de rejet A1, suite à l'étude	SIAEP NSP	20 000 €			Oui	Estimatif	A réaliser en 2026.
	Total travaux :		1 467 513 €	229 970 €				
Total projeté et réalisé sur le périmètre assainissement du SMEAPN en 2026			2 372 075 €	229 970 €				
			2 602 045 €					

Etat	Signification
Réalisé	Travaux terminés
En cours	Devis signé, travaux à lancer ou en cours
Non lancé	Devis reçu et non signé
Estimatif	Absence de devis et estimation
Reporté	Non réalisé durant l'année
Annulé	opération annulée

MERCI DE VOTRE ATTENTION

QUESTIONS/RÉPONSES PÔLE ASSAINISSEMENT

Question de Mme Christine GROETZINGER : le montant des 206 k € lié à la reprise des excédants sont bien les montants pris en compte dans le budget ?

Réponse du SMEAPN : oui ces montants sont bien pris en compte dans le budget primitif 2026. Il faudra que la comptable de la mairie prenne contact avec Véronique BOISSY pour finaliser ce transfert.

L'ordre du jour du 11 mai 2026 étant épuisé, Le Président remercie Madame BOISSY Véronique, Messieurs LAINE Pierre et Mathieu KOTTELAT pour le travail accompli et lève la séance à 19 h 25.



C